



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

**Municipalité**

**Belmont, le 11 mars 2016**

---

**Préavis No 02/2016  
au Conseil communal**

**Assainissement secteur Louche / Combe**

# **TABLE DES MATIERES**

<b>1. Préambule.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Etat des lieux.....</b>	<b>3</b>
2.1. Situation générale.....	3
2.2. Investigations.....	3
2.3. Informations aux riverains.....	3
<b>3. Description des travaux.....</b>	<b>4</b>
<b>4. Coût des travaux.....</b>	<b>4</b>
4.1. Montants engagés.....	4
4.2. Travaux prévus.....	4
4.3. Coût des travaux – Récapitulation.....	5
<b>5. Financement.....</b>	<b>5</b>
<b>6. Amortissement.....</b>	<b>5</b>
<b>7. Plan d'investissement 2011-2016 (préavis 10/2011).....</b>	<b>5</b>
<b>CONCLUSIONS.....</b>	<b>6</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Préambule**

Le collecteur faisant l'objet du présent préavis est un des principaux collecteurs d'évacuation des eaux usées en direction de la STEP de Pully. Suite à des incidents, les investigations menées ont permis de détecter les causes du problème. Le constat est que ce collecteur est dans un très mauvais état et qu'il est urgent d'intervenir. Devant cette situation, la Municipalité a décidé d'entreprendre les travaux pour le mettre en conformité dans ce secteur.

## **2. Etat des lieux**

### **2.1. Situation générale**

Selon le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) de la commune, pour ce quartier, le plan de concept ne préconise pas de modification par rapport à l'état existant (pas de collecteurs projetés).

Le plan des bassins versants ne considère pas cette zone. Donc, du point de vue des EC (eaux claires), il n'y a pas de collecteur EC à projeter dans cette zone.

Le collecteur EU (eaux usées) est la seule infrastructure communale. Les collecteurs EC dans ce secteur, ainsi que les exutoires, sont des infrastructures privées.

Les logements concernés par cette partie de collecteur sont au nombre de 114. Il est à préciser que le plan annexé décrit la zone des constructions raccordées sur le collecteur de concentration Combe-Louche et que les quelques maisons situées dans le secteur Bas-Monts et Métraude pourront à terme y être greffées.

### **2.2. Investigations**

En raison des permis de construire délivrés sur les parcelles 498 et 500, ainsi que des problèmes d'évacuation d'eaux usées survenus en mars 2014 sur les parcelles 502 et 504, une inspection par caméra de ces canalisations a été décidée. Celle-ci a permis de mettre en évidence des problèmes importants tels que la déformation, la fissuration, le déboitement voire la perforation des tuyaux. Notre collecteur transporte essentiellement des eaux usées, d'où des problèmes potentiels de pollution.

Ces travaux dépassant le seuil d'un simple travail d'entretien ponctuel, il a été décidé de mandater le bureau d'ingénieurs Perret-Gentil + Rey & Associés SA afin d'élaborer un projet de mise en conformité du secteur. Dans ce cadre, une inspection plus détaillée a été réalisée.

### **2.3. Informations aux riverains**

- Le 30 juillet 2014, une séance d'information a réuni tous les riverains concernés par notre collecteur. A cette occasion nous avons pu répondre aux questions et collectés les informations nécessaires pour la suite des investigations.

- Le 27 janvier 2016, une séance a réuni les propriétaires concernés par le problème de l'évacuation des eaux claires à la Paudèze. Une information leur a été donnée sur les investigations qui seraient menées. Annonce a été faite de la prise en charge par la commune du coût des inspections par caméra, à eux de prendre à leur frais les coûts liés à la réhabilitation de ces exutoires.
- Suite à une visite locale avec le géo technicien, il a été constaté que les exutoires peuvent être conservés tels qu'ils existent aujourd'hui, car ils ne mettent pas en péril les berges de la Paudèze.

### 3. Description des travaux

Le but est de remplacer ce collecteur et de terminer la mise en séparatif sur tout le tronçon Louche-Combe-Raffort et sur la vingtaine de propriétés concernées, seules 3 à 4 doivent encore être mises en séparatif. Le projet consiste à remplacer le collecteur EM (eaux mélangées) existant entre les chambres EM 1363 et 1393 (voir plan), soit sur une longueur d'environ 450 m' par un collecteur EU.

Le collecteur existant est constitué de tuyaux de PVC qui ont subi des déformations à la suite de mouvements de terrain. Afin de pallier à ce type de problème, la nouvelle conduite sera constituée de tuyaux en polypropylène (PP) dont l'élasticité est plus grande et permet d'absorber des déformations.

Les collecteurs existants croisés lors de l'exécution de la fouille seront raccordés au nouveau collecteur. Si le collecteur croisé est un collecteur d'eaux mélangées, celui-ci sera raccordé aux EU. Le propriétaire qui doit réaliser des travaux de mise en séparatif pourra profiter des prix déposés par l'entreprise adjudicatrice des travaux communaux.

### 4. Coût des travaux

#### 4.1. Montants engagés

Travaux de reconnaissance par caméra	Fr.	9'383.95
Honoraires et frais administratifs	Fr.	13'173.95
<b>Total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>22'557.70</b>

#### 4.2. Travaux prévus

Montant des travaux	Fr.	653'585.80
Réserve pour travaux en forage dirigé (estimation)	Fr.	100'000.00
Travaux de défrichage/abattage d'arbres (estimation)	Fr.	10'000.00
Remise en état des parcelles, plantations (estimation)	Fr.	60'000.00
Honoraires et frais administratifs, y compris le géotechnicien	Fr.	45'000.00
Honoraires du géomètre	Fr.	5'000.00
Divers et imprévus 10%	Fr.	87'000.00
<b>Sous-total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>960'885.80</b>

### 4.3. Coût des travaux – Récapitulation

Montants engagés	Fr.	22'557.70
Travaux prévus	Fr.	960'885.80
Montant total TTC	Fr.	983'443.50
<b>Montant total TTC arrondi</b>	<b>Fr.</b>	<b>985'000.00</b>

## 5. Financement

Le montant estimé à Fr. 985'000.00 sera prélevé sur les disponibilités de la Bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier.

Ils seront activés au bilan (« Fonds réserve construction+ entretien égouts STEP » compte 9280.02).

## 6. Amortissement

Le coût des travaux sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement N° 460.3312.02 «Amortissement réseau et collecteurs» ou par amortissement supplémentaire si le compte du bilan n° 9280.02 « Fonds réserve construction + entretien égouts STEP » le permet.

## 7. Plan d'investissement 2011-2016 (préavis 10/2011)

Le tableau prévisionnel des investissements présenté dans le préavis 10/2011 du 13 juin 2011, ne prévoyait pas de travaux sur ce collecteur.

Le tableau d'investissements prévisionnel 2015/2021, remis à la Commission des finances le 26 mai 2015, prévoit le montant estimé - sans connaissance du détail des travaux - suivant :

Libellé	Montant estimé
Louche-Combe - mise en séparatif - assainissement	Fr. 500'000.00

## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal N°02/2016 du 11 mars 2016 "**Assainissement secteur Louche/Combe**",
- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport de la Commission technique nommée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 985'000.00, destiné à financer le remplacement du collecteur Louche / Combe ;
2. de prendre acte que ce montant est à prélever sur les disponibilités de la Bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier;
3. de prendre acte que le coût des travaux sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement N° 460.3312.02 «Amortissement réseau et collecteurs» ou par amortissement supplémentaire si le compte du bilan no 9280.02 « Fonds réserve construction + entretien égouts STEP » le permet.

Travaux publics, Services industriels  
Ph. Michelet, Municipal

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 mars 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

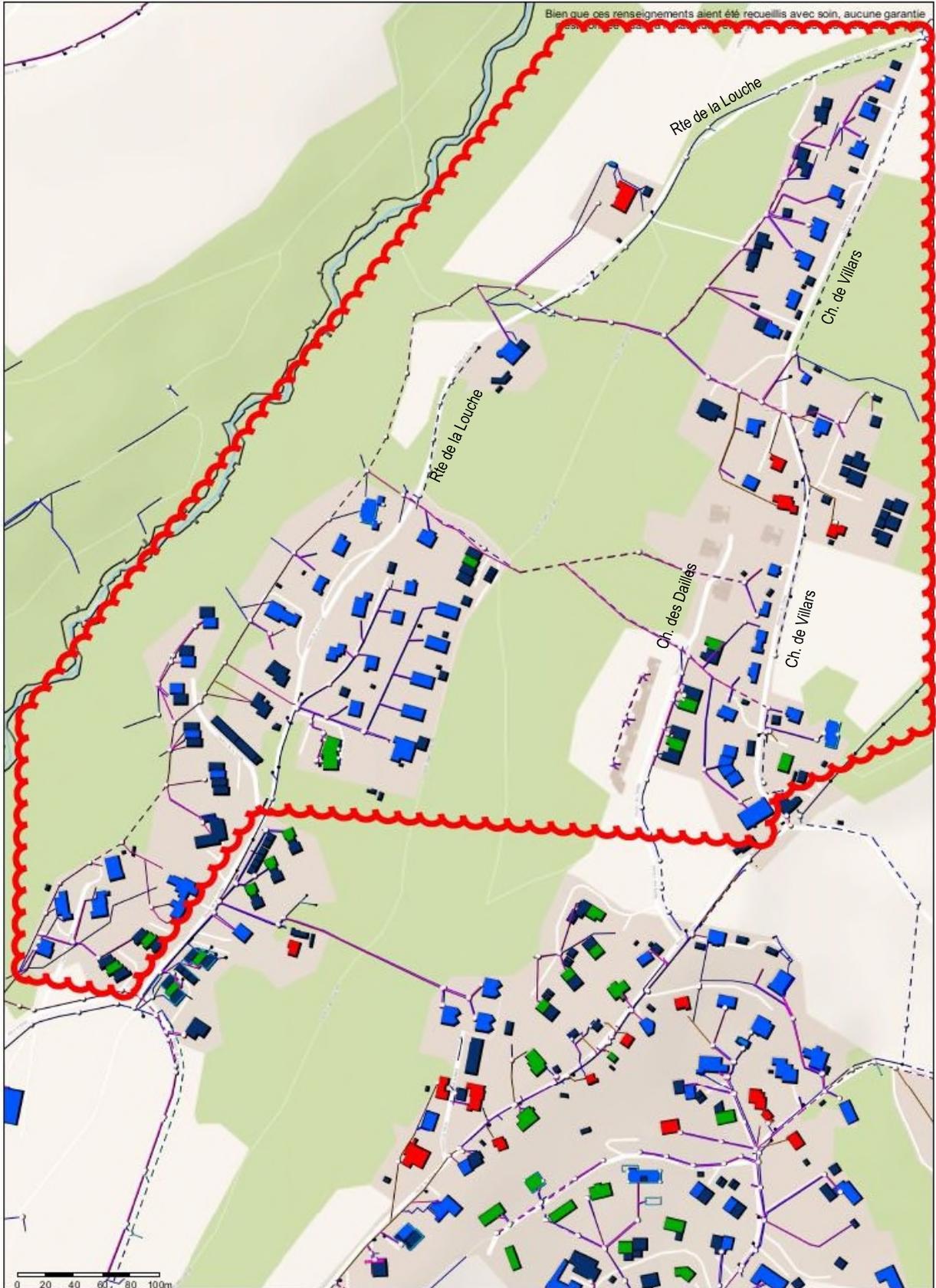
La Secrétaire

G. Muheim

I. Fogoz

Annexes : Plan du secteur concerné  
Plan de situation des travaux

Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie



	<p>Système d'Information Géographique Intercommunal de Pully et Belmont</p> 	<p>Assainissement du secteur Combe-Louche Zone des constructions raccordées sur le collecteur de concentration Combe-Louche</p> <p>1:2500</p>
---	---	---